



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

AMOPA 17

Section de Charente-Maritime

L'AMOPA 17 organise un

CONCOURS D'EXPRESSION ORALE

en direction des élèves de

4^e et 3^e de collège

A partir d'un thème proposé par l'AMOPA (ou par un professeur), chaque élève d'une même classe doit, oralement et sans notes, illustrer un sujet ou défendre une idée....

Les candidatures sont individuelles.

Des collèges de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée sont appelés à participer au concours.



Exemples de sujet

- Vous avez sans doute déjà pensé à un métier que vous souhaiteriez pratiquer demain. Exposez les raisons de votre choix ainsi que votre projet de formation pour y parvenir.
- Présentez une personnalité qui vous impressionne. Expliquez pourquoi.



Chaque candidat aura 5 minutes pour présenter son discours.

Un jury départemental constitué de personnalités de l'AMOPA, de l'Education nationale, de la société civile... sélectionnera les meilleures propositions.



Les lauréats départementaux seront amenés à concourir en direct avec les candidats retenus dans les Deux-Sèvres et en Vendée



Les meilleures prestations seront récompensées





Concours d'expression orale

Année scolaire 2017 - 2018



Organisation générale

Ce concours se déroule en trois phases

- 1 - dans l'établissement
- 2 - au niveau départemental
- 3 - au niveau interdépartemental (éventuellement)

1 Dans l'établissement

Sont concernées : les classes de quatrième et de troisième

Choix du thème : le(s) thème(s) est (sont) laissé(s) au choix de l'établissement.

Afin de faciliter l'évaluation, il serait bon qu'un même thème soit proposé aux élèves d'une même classe (ou groupe de classes).

Chaque établissement constituera son jury qui pourra s'appuyer sur les critères d'évaluation suivants :

- La bonne gestion du temps
- L'organisation des idées, une progression claire
- Le soin de l'articulation
- La qualité du débit
- L'expression corporelle
- Le respect de la syntaxe
- Un niveau de langage adapté avec maîtrise des termes techniques

L'élève doit s'exprimer debout derrière une table ou un pupitre, sans notes (éventuellement un plan succinct), pendant une durée de trois à cinq minutes.

Le jury de l'établissement retiendra quelques prestations qui seront soumises au jury AMOPA, lequel se déplacera dans le collège et les filmera.

Le nombre de ces prestations, (proportionnel à celui de tous les candidats inscrits dans le département), sera communiqué par l'AMOPA dès la clôture des inscriptions.

2 Au niveau départemental

Si le nombre d'établissements et de concurrents qui participent au projet est important et si le calendrier le permet, la phase départementale comportera deux temps :

- des demi-finales dans deux zones géographiques,
- la finale qui se déroulera dans un lieu à déterminer ultérieurement.

3 Au niveau interdépartemental

Pour la première année d'expérimentation en Charente-Maritime, en Deux-Sèvres et en Vendée, il sera peut-être difficile d'organiser une rencontre interdépartementale, mais l'éventualité demeure.

Calendrier

Avant le 10 décembre	Envoi de la fiche d'engagement au secrétariat de l'AMOPA 17 (fichier au format pdf à secrtaire.amopa17@sfr.fr). En retour le nombre de candidats à qualifier pour la phase suivante vous sera communiqué
Avant le 17 mars 2018	Communication à l'AMOPA des noms des élèves sélectionnés
Fin mars 2018	Déplacement des jurys AMOPA dans les établissements et communication des thèmes retenus pour les phases finales
Mai 2018	Organisation des phases finales
Juin 2018	Proclamation des résultats, remise des prix en présence de nombreuses personnalités

Prix

De nombreux prix seront décernés :

- pour l'établissement, par exemple des abonnements ou collections pour le CDI,
- individuellement, un souvenir pour les participants et des prix plus conséquents pour les qualifiés et les finalistes (des places pour des spectacles ou des manifestations sportives, des livres, etc ..).



AMOPA 17

Lycée Jean Dautet - 18 avenue Delayant
17022 La Rochelle cedex





Concours d'expression orale

Année scolaire 2017 - 2018

Fiche d'engagement

Etablissement

Classes engagées et thème choisi pour chacune d'elles :

Nombre total d'élèves participants :

Personne(s) responsable(s) du projet :

Remarques éventuelles :

Le chef d'établissement, date, signature

A retourner au format pdf à secretaire.amopa17@sfr.fr



AMOPA 17

Lycée Jean Dautet - 18 avenue Delayant
17022 La Rochelle cedex

